

# TENDANCES PROSPECTIVES

[ SOCIÉTÉ ]



## ÉCONOMIE INFORMELLE

Décryptage - Tendances - Interview - Initiatives

Anouk JORDAN & Pierre GROSEMOUGE

Faut-il marchandiser  
tous les domaines  
de la vie sociale,  
pour créer de l'emploi ?

Peut-on vendre  
une présence auprès  
d'une personne  
dépendante comme une  
boîte de petits pois ?

La « mise au travail »  
du consommateur  
accroît-elle les inégalités  
sociales ?

Peut-on quantifier la  
plus-value du travail  
domestique féminin ?

# SOMMAIRE

<b>DÉCRYPTAGE.....</b>	<b>p.3</b>
Historique de la notion d'économie informelle et chiffrage .....	p.4
L'économie informelle recouvre une diversité de pratiques et d'activités .....	p.5
L'informel : une notion relative .....	p.5
L'entrepreneur informel : modèle d'une société « agile » ? .....	p.5
De l'économie informelle à l'insertion ? .....	p.6
L'économie informelle, un autre espace de socialisation genrée .....	p.7
Économie informelle et migrations .....	p.8
Politique culturelle et économie informelle.....	p.9
<b>TENDANCES .....</b>	<b>p.11</b>
1. L'informel et la puissance publique : je t'aime, moi non plus ! .....	p.11
2. Du bitcoin aux monnaies associatives locales : les nouvelles monnaies informelles .....	p.12
3. Vers une marchandisation de nouveaux domaines de la vie sociale .....	p.13
4. Marchandisation de l'économie domestique : quels effets sur les inégalités de genre et sociales ?.....	p.14
5. Le consommateur de plus en plus souvent mis à contribution pour travailler.....	p.15
<b>INTERVIEWS .....</b>	<b>p.17</b>
<b>Sarah Abdelnour</b> , maîtresse de conférences en sociologie à l'université de Paris-Dauphine ...	p.17
<b>Bruno Vétel</b> , maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à Télécom-ParisTech .....	p.22
<b>INITIATIVES.....</b>	<b>p.28</b>
Une initiative à l'appui des aidants : l'ouverture d'une « maison du répit » à Tassin-la-Demi-Lune.....	p.28
La Gonette, monnaie locale de la métropole lyonnaise .....	p.29

## HISTORIQUE DE LA NOTION D'ÉCONOMIE INFORMELLE ET CHIFFRAGE

Les notions « d'économie informelle » ou de « secteur informel » apparaissent dans les années 1970 dans les analyses des organismes internationaux (BIT, OCDE) pour décrire de larges pans du marché du travail des pays les plus pauvres (vendeurs de rue, artisanat au sein du cadre familial, petit élevage, trafics...) échappant à tout enregistrement administratif et à un droit du travail encore balbutiant. Ce faisant, les institutions internationales reconnaissent le rôle d'activités qui ne relèvent pas des catégories classiques utilisées jusque-là pour appréhender la croissance des économies en développement (« secteur traditionnel » d'un côté, « moderne » de l'autre), mais contribuent pourtant à contenir la pauvreté.

Ces notions sont de plus en plus usitées et servent, depuis les années 1990, à décrire également une part de l'activité des pays de

l'OCDE qui échappe au cadre légal et/ou aux échanges marchands. En effet, bien que le marché du travail occidental se soit organisé et structuré progressivement au cours des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (contrats de travail, sécurité sociale, régulation des salaires...), un certain nombre d'activités demeurent difficilement repérables et mesurables. Le mouvement de précarisation des marchés du travail dans un contexte de globalisation et de libéralisation économique favorise le développement d'une attention plus soutenue aux dynamiques du secteur informel des pays du Nord.

L'économie informelle, telle qu'appréhendée par les institutions internationales, désigne donc d'abord l'« économie non observée », celle qui échappe aux statistiques nationales (et ce quelles qu'en soient les raisons : économie illégale, activités aux frontières de l'économie domestique...). Le repérage de ces activités

constitue un enjeu important pour les organismes internationaux comme pour les États, puisqu'elles peuvent représenter une part non négligeable des PIB nationaux. En France, selon les types d'activité retenues et les méthodes de calcul des différents auteurs, cette économie pourrait représenter plusieurs points de PIB (de 4 % selon l'INSEE à 12 % selon la banque mondiale). Pour des pays comme le Pérou et la Colombie, elle représenterait 40 à 50 % du PIB. Or c'est sur la base du PIB que se mesure la croissance et que se calcule la contribution que chaque État verse aux institutions supranationale. De même, les revenus de ces activités échappent, par principe, à la fiscalité nationale et font défaut aux comptes des collectivités nationales. Enfin pour les simples citoyens, la prégnance de l'économie informelle est synonyme de faiblesse de la protection sociale, puisque les droits sociaux liés au travail (retraites, horaires, chômage, accidents...) ne viennent qu'avec la formalisation des institutions de l'économie marchande et des relations de travail.

### LES MÉTHODES D'ESTIMATION DU POIDS DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE : OCDE versus Banque mondiale

Deux principales méthodes sont utilisées pour estimer le poids des activités informelles: l'approche déductive de la banque mondiale (qui déduit le poids de l'économie informelle par différence entre la demande de monnaie constatée et la demande de monnaie explicable à partir de l'économie officielle) et l'approche agrégative de l'OCDE, qui décompose l'économie non observée en un ensemble d'activités dont le poids est apprécié à partir de méthodologies spécifiques (enquêtes, dires d'expert). Ces méthodes donnent des résultats très différents avec des écarts de 1 à 2 pour la France (et pouvant aller jusqu'à 1 à 15 pour certains pays).

#### L'économie non observée en % du PIB

	OCDE	Banque Mondiale
Autriche	7,5	8,1
Belgique	4,6	17,8
Canada	2,2	12
République Tchèque	8,1	16,9
France	6,7	11,1
Hongrie	10,9	23,5
Italie	17,5	21,4
Mexique	15,9	28,5
Pays Bas	2,3	10,1
Norvège	1	15,3
Pologne	15,4	25,9
République Tchèque	15,6	16,8
Slovénie	10,2	24,7
Suède	3	15,4
Royaume Uni	2,3	12

Source : Lequillier, OCDE, 2012

NB : La méthodologie de l'INSEE est proche de celle de l'OCDE (méthode agrégative).

## L'ÉCONOMIE INFORMELLE RECOUVRE UNE DIVERSITÉ DE PRATIQUES ET D'ACTIVITÉS

La notion d'économie informelle recouvre des pratiques extrêmement diverses, de l'échange de services entre particuliers aux activités mafieuses internationales les plus organisées. Si on s'accorde depuis la fin des années 1980 pour définir, de manière générale, le secteur informel comme l'ensemble des activités génératrices de revenus exercées en dehors des règles institutionnelles ou du cadre des réglementations de l'État, plusieurs définitions et typologies sont proposées.

Ainsi, les travaux de Jean-Paul Gourévitch offrent une classification simple qui montre l'étendue de la question. Il distingue :

- une économie informelle « noire », pleinement illégale (l'économie de la délinquance, des trafics, des formes de commerces interdites...),
- l'économie informelle « grise » qui joue avec les frontières de la légalité (corruption, fraude, piratage, falsification de documents...),
- et enfin l'économie informelle « rose », faite d'activités légales mais alternatives (économie solidaire, sociale, alternative, économie non marchande).

De son côté, l'OCDE privilégie le terme générique d'Économie Non Observée, au sein de laquelle elle distingue :

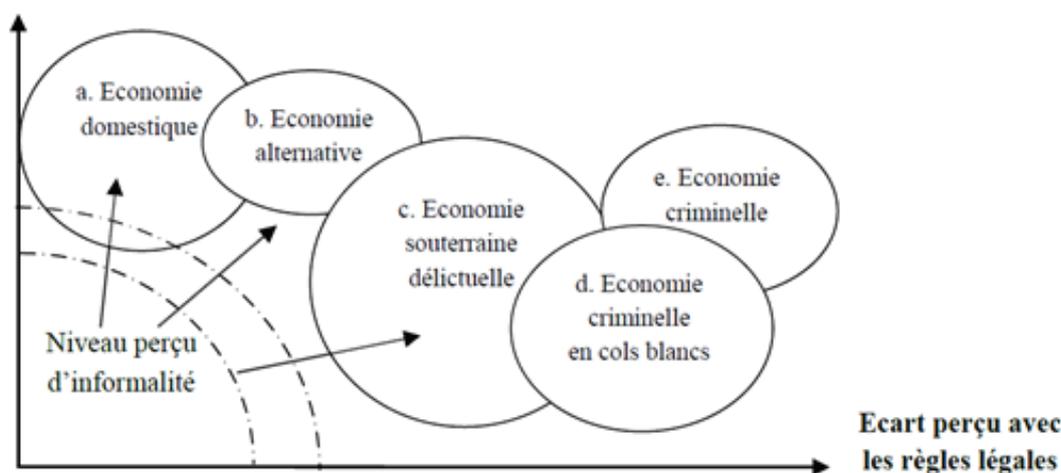
- La production informelle : (globalement le

« travail au noir ») qui représenterait environ 18 milliards d'euros en France (vendeurs de rue, petites entreprises non déclarées, travaux domestiques : baby-sitting, cours particuliers...). L'observation de cette activité se fait par enquête déclarative auprès des ménages.

- La production souterraine : (la part de l'activité légale dissimulée ou sous-déclarée (le CA, la TVA...) qui représenterait environ 60 Mds en France (INSEE). Cette activité est observée par l'extrapolation des résultats des contrôles fiscaux, et par estimation de la « TVA théorique » (consommation des ménages - TVA effectivement collectée).
- La production illégale : c'est par exemple la contrebande de cigarettes (1 Md euros en France), la production de drogue en Amérique du sud.
- La production des ménages « pour compte propre » : jardinage, réparations, tricot...
- La production absente des statistiques par défaillance des statistiques elles-mêmes.

Le schéma ci-dessous, emprunté à S. Bouteau & J. Fendt (2010) résume bien la diversité des activités que recouvre l'économie informelle : des activités domestiques aux activités illégales, en passant par toute une série d'intermédiaires.

**Ecart perçu avec les règles de l'économie de marché**



### 3. L'informel : une notion relative

## L'INFORMEL : UNE NOTION RELATIVE

Au-delà de sa puissance synthétique, l'intérêt de cette conceptualisation de S. Bureau & J. Fendt (2010) est d'insister sur le caractère relatif de l'économie informelle. L'informel se définit en fonction d'un écart perçu aux règles de marché et/ou aux règles légales. Or, ce qui est perçu comme relevant du marchand, du légal est de nature à varier d'une culture et d'une époque à l'autre.

Cette remarque ouvre la voie à une critique radicale de la notion d'économie informelle. Pour l'anthropologue Michel Peraldi par exemple, la notion d'économie informelle n'est qu'un voile jeté par les économistes sur certaines réalités qui échappent à leurs catégories de pensée : en rejetant dans l'« anormalité » ce qui contredit leurs théories, elle leur permet de continuer à promouvoir les recettes libérales dans les pays en développement (Peraldi, 2011). Comme d'un point de vue idéologique !

Sans aller jusque-là, des économistes hétérodoxes comme Gadrey & Jany-Catrice (2012)

soulignent les limites de cette approche centrée sur le PIB : adopté dans l'immédiat après-guerre, à l'apogée de l'ère industrielle et du mode de production fordiste, cet indicateur axé sur l'objectivable, le quantitatif, peine à saisir la création de richesse à l'heure où l'économie s'oriente massivement vers les services, avec des critères d'évaluation plus complexes, plus qualitatifs ... De quoi relativiser les approches qui définissent l'économie informelle par référence au système statistique sans discuter la capacité de ce dernier à rendre compte des richesses créées.

Plus largement, l'économie informelle questionne les frontières entre le marchand et le non marchand, le légal et l'illégal... Ces luttes autour de la norme prennent également aujourd'hui la forme de contestations monétaires avec l'apparition de nouvelles monnaies qui, – du bitcoin aux monnaies associatives – portent en germe, chacune à leur manière, une critique de l'ordre monétaire établi.

- J. Gadrey, & F. Jany-Catric (2012). « Les nouveaux indicateurs de richesse », Paris : *La Découverte*
- M. Peraldi (2011), « Ces informalités que cache l'"informel" », *La Revue Economica*, n°10
- S. Bureau & J. Fendt (2010) « L'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oubliée ? », Association International de Management Stratégique, AIMS, Luxembourg
- F. Lequillier (2013), « L'économie souterraine dans le PIB : avancées et limites, Direction des statistiques OCDE, [https://www.economie.gouv.fr/files/francois\\_lequillier\\_ocde.pdf](https://www.economie.gouv.fr/files/francois_lequillier_ocde.pdf)

## L'ENTREPRENEUR INFORMEL : MODÈLE D'UNE SOCIÉTÉ « AGILE » ?

Si on peut *a priori* penser que les acteurs de l'économie informelle ne relèvent pas des catégories socio-économiques classiques, les recherches récentes remettent au centre de l'attention « l'entrepreneur informel », longtemps mis de côté au profit d'une compréhension plus générale du « phénomène informel ».

Dans les années 1980, le discours sur l'entrepreneur informel visait à en faire le modèle d'une société flexible, et l'outil d'une critique des entraves imposées par l'État et de l'excès de réglementation : « L'esprit universel d'entre-

prise » ne pourrait se déployer qu'à la marge d'un secteur formel cadenassé. Positive, cette vision de l'entrepreneur informel reste pauvre, le résumant à un comportement d'exil fiscal motivé par un calcul coût/bénéfice. D'autres approches plus récentes montrent non plus une opposition dualiste, mais un enchevêtrement des secteurs formels et informels. Elles œuvrent à comprendre en profondeur les logiques diverses (familiales, identitaires...) des entrepreneurs informels et leurs liens avec le secteur formel.

### L'entrepreneuriat informel comme phase d'accumulation de capital

Si une partie de l'activité informelle n'est que de subsistance, nombre d'entrepreneurs informels voient plus loin. Que ce soit dans les pays pauvres ou dans les milieux populaires, le recours à l'économie informelle s'inscrit alors dans une stratégie entrepreneuriale d'accumulation de capital préalable à la création d'une activité formelle. Il s'agit de franchir les barrières à l'entrée dans l'activité formelle : achat

de matières premières et machines, constitution d'un fond de roulement, accumulation de compétences et de clients.

Nasser Tafferant montre par exemple qu'une partie des étudiants ayant recours au « business » et aux pratiques de recel sont dans une stratégie de création d'entreprise : « *Aussi surprenant que cela puisse paraître pour l'opinion commune, les étudiants business-*

men ont recours à une pratique déviante afin de se projeter dans un devenir social et professionnel normal et dans le respect des lois. Inversement, ils mettent à profit leur expérience durable des études et de l'insertion sur le marché du travail légal

### **Accompagner et soutenir les entrepreneurs informels ?**

Le secteur informel peut ainsi fonctionner comme un incubateur pour le développement de micro, petites ou moyennes entreprises. En ce sens, il offre des qualités comparables aux « organisation agiles » (capables de se reconfigurer très rapidement pour saisir les opportunités de marché) aujourd'hui vantées par les manuels de management.

L'appui aux entrepreneurs informels afin de les intégrer au secteur formel nécessite cependant une bonne connaissance de leurs dynamiques et des contraintes auxquelles ils font face, à la fois pour identifier les mesures les plus efficaces pour les soutenir tant du côté de l'offre que de la demande, et pour identifier les groupes d'entrepreneurs à cibler. Un certain

dans la gestion de leur activité délictueuse. » Accordant une grande importance au travail (scolaire, commercial), ils se perçoivent non comme des receleurs mais comme des hommes d'affaires en devenir.

nombre de pays européens (Danemark, Allemagne, Irlande, Suède, Royaume-Uni) ont mis en place des dispositifs de « ponts sociaux », permettant à l'entrepreneur informel allocataire social de conserver le bénéfice de ses droits durant une phase de transition. D'autres octroient une somme forfaitaire, correspondant au montant total des prestations que le bénéficiaire aurait reçu au cours de sa période d'éligibilité au système de protection sociale. Dans tous les cas, le « pont social » doit faire l'objet d'un accompagnement spécifique (mentorat, formation, qualification) qui s'inscrit dans la durée longue (plus de 2 ans pour le programme *Trading-Test* au Royaume-Uni par exemple).

- Jean-Philippe Berrou, « Entrepreneurs du secteur informel », in Pierre-Marie Chauvin et al., Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2014, p. 227-243.
- S. Bureau & J. Fendt, (2010) « L'entrepreneuriat au sein de l'économie informelle des pays développés : une réalité oubliée ? », Association International de Management Stratégique, AIMS, Luxembourg
- « Le Bizness, Une économie souterraine », Tafferant, 2007, Paris, PUF, *Le Monde*
- « Synthèse sur l'entrepreneuriat informel - L'activité entrepreneuriale en Europe », OCDE, 2015. <http://www.oecd.org/fr/cfe/leed/KEBE14003FRN.pdf>

## **DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE À L'INSERTION ?**

Parfois considérée comme une mise à l'écart, plus ou moins volontaire, du marché du travail, le recours à l'économie informelle peut à l'inverse être considéré comme un vecteur d'insertion dans l'emploi formel.

### **Maintenir une dynamique d'activité**

Jérôme Heim et Patrick Hischer (Lumière..., 2014) rappellent que le recours au travail dissimulé, ou travail au noir, est le plus souvent motivé par la recherche de travail « tout court ». « Il s'agit moins d'une stratégie calculée d'évitement des règles formelles du travail que de la saisie d'une opportunité de rémunération, dont les conditions s'avèrent ne pas être légales. Il s'agit d'abord, pour ces travailleurs, de rester actifs professionnellement. »

### **Acquérir des compétences, transversales aux secteurs formel et informel**

De nombreux travaux montrent que l'activité informelle permet l'acquisition de compétences,

également mobilisables dans le secteur officiel. Le travail dissimulé, hors sa dimension fiscale, implique les mêmes règles et contraintes que le travail formel : horaires, délais, qualité du service à respecter, ainsi que des notions plus subjectives telles que le « rapport à l'argent », la « débrouillardise », la mobilisation de réseau ou la capacité à travailler « en mode projet ». Il joue alors un rôle de préformation. « *Le travail dissimulé n'a pas ses propres règles, mais se trouve au contraire encastré dans l'économie formelle (Mozère 2007). Plus encore, le travail dissimulé est centré sur la réalisation de projet (tel chantier...) et implique la capacité des travailleurs à rejoindre sans cesse de nouveaux projets, à démontrer leur employabilité. Il implique également le recours au réseau de relations personnelles pour accéder à l'activité économique, selon une logique connexioniste. Les travailleurs dissimulés ont donc tendance à épouser la logique du marché libéral de*

*l'emploi, mais aussi la logique qui traverse le management tant public que privé, mais aussi les politiques sociales, en engageant leur responsabilité individuelle.»*

**Peut-on imaginer considérer le travail au noir comme un levier d'insertion, dans le cadre d'un accompagnement institutionnel ?**

Certaines expériences de financement d'activités informelles par les outils de la micro-finance visent à accompagner des travailleurs au noir dans la formalisation de leur activité.

Les « prêts en groupe » sont par exemple accordés à des collectifs de trois à sept personnes, qui sont alors collectivement responsables des remboursements. La méthode du prêt en groupe permet de lutter contre les effets pervers liés aux asymétries d'information entre créancier et débiteur, en transférant au groupe les missions de sélection et de surveillance des débiteurs, assurées habituellement par le prêteur.

Les prêts individuels progressifs permettent de « tester » la capacité de remboursement des débiteurs, mais aussi de les accompagner

- Jérôme Heim et Patrick Ischer (2013), « Qui a recours au travail dissimulé et pourquoi ?, Regards croisés sur l'économie 2 »(14) : pp. 176-188
- France Bénévolat, « Le bénévolat, facteur de retour à l'emploi. La reconnaissance des compétences bénévoles », Colloque du 8/12/2006 au Conseil Économique et Social, France Bénévolat 2007
- « Les effets du bénévolat sur l'accès à l'emploi : une expérience contrôlée sur des jeunes qualifiés d'Île-de-France », Jonathan Bougard et al., Centre d'études de l'emploi, 2011

**L'ÉCONOMIE INFORMELLE, UN AUTRE ESPACE DE SOCIALISATION GENRÉE**

Le secteur informel n'est pas seulement une alternative économique au secteur formel, il peut également constituer une alternative identitaire. Comme l'écrivait déjà Florence Weber, une des fonctions importantes de l'économie informelle est, pour les ouvriers et salariés, de créer une coupure nette avec le monde de l'usine et de permettre le déploiement d'une autre scène sociale, où les rôles de chacun peuvent être profondément différents. C'est notamment le cas pour ce qui concerne les processus sociaux de construction du genre. Travailler dans l'économie informelle est parfois une manière de se construire différemment en tant qu'homme ou femme.

Les travaux de Philippe Bourgois sur les réseaux du commerce de crack à New York montrent l'importance de cette dimension identitaire : le trafic offre une compensation symbolique importante à la population masculine

portoricaine qui vit la désindustrialisation et l'obligation de travailler dans le secteur des services comme une crise culturelle et identitaire profonde.

**Peut-on envisager le travail informel comme un mode de recrutement alternatif ?**

Certaines entreprises considèrent le travail informel comme une modalité de recrutement. C'est le cas par exemple d'entreprises de création de logiciels qui, au travers d'appels à projets ou plus simplement en laissant ouverte la possibilité d'améliorer leurs produits, cherchent à identifier les programmeurs bénévoles les plus compétents. Elles peuvent alors les approcher pour leur proposer un emploi formel (cf. *infra*, Entretien avec B. Vétel). Plus largement, les acteurs de l'emploi travaillent sur la notion de validation des compétences acquises dans le secteur informel. Cela peut passer par l'intégration de l'expérience informelle dans les grilles des bilans de compétences, voire par la recommandation aux demandeurs d'emploi, sur la base du volontariat, du recours à une expérience bénévole.

portoricaine qui vit la désindustrialisation et l'obligation de travailler dans le secteur des services comme une crise culturelle et identitaire profonde.

*« Le rêve macho-prolétarien de faire ses huit heures plus les heures supplémentaires tout au long de leur vie d'adulte dans un atelier syndiqué a été remplacé par le cauchemar d'un travail de bureau subalterne, mal payé et très féminisé. (...) Obéir aux normes de la culture de couloir de bureaux est en contradiction directe avec les définitions – dans la culture de la rue – de la dignité personnelle, en particulier pour les hommes, qui sont socialisés dans le refus des situations publiques de subordination. »*

Les pratiques de trafic sont ainsi vécues comme un moyen de restaurer une dignité et une virilité « menacées » par l'économie formelle.

Pour les femmes, qui sont les plus

représentées dans le secteur informel, l'absence de protections légales et sociales fonctionne au contraire fréquemment comme un renforcement des inégalités et de la domination masculine.

Les bilans tirés des programmes de développement mettant le travail informel des femmes des Pays en Développement (WID, WED) au cœur des processus de changement sont particulièrement critiqués, et incitent à la vigilance sur le transfert de ces processus au sein des économies développées.

Blandine Destremau rappelle ainsi les effets pervers de la mise à contribution du travail informel des femmes :

Si l'aide au développement classique (jusqu'aux années 1960) favorisait l'activité marchande des hommes et marginalisait les femmes, la promotion du petit entrepreneuriat féminin qui a suivi (années 70-80) a essentiellement encouragé un petit artisanat réalisé au sein de la sphère domestique, conservant les femmes à la maison et les privant d'un véritable statut de travailleuses. Les femmes étaient asservies par les dettes de la microfinance, et ne contrôlaient pas les circuits d'approvisionnement et de commercialisation. À quoi il faut ajouter que ces activités n'épargnaient pas les femmes des tâches domestiques. La mise au travail des femmes hors des sphères familiale et « traditionnelle », lors des années suivantes, a moins abouti à une émancipation des femmes

qu'à un enrôlement dans des activités de production classiques, les femmes rejoignant les hommes dans un processus de prolétarianisation : *« L'émancipation, que peuvent favoriser l'extraction des travailleuses des sphères familiale et communautaire de travail reproductif et productif partiellement marchandisé, et leur individuation dans leurs relations de travail, est ainsi toute relative. Les rémunérations se révèlent souvent trop basses et grevées de dettes pour permettre une accumulation émancipatrice. De surcroît, cette prolétarianisation se réalise le plus souvent dans des espaces d'emplois affranchis des normes protectrices du droit du travail et de la protection sociale, et soumis aux pratiques de flexibilisation des formes de travail et de précarisation des statuts d'emploi. »* « La féminisation du développement engage de fait les femmes dans des rapports sociaux hiérarchisés qui, s'ils peuvent déboucher sur des voies d'émancipation, tendent structurellement à reproduire et consolider les inégalités et rapports de pouvoir. »

Enfin, les programmes d'empowerment, malgré leurs bonnes intentions, se sont largement basés sur la bonne volonté des femmes, fournissant alors un important « travail gratuit » au détriment consacré à leurs familles et délaissant les relations sociales traditionnelles pourtant structurantes de la vie sociale locale.

- Bourgois (Philippe), « En quête de respect. Le crack à New York ». Paris, Le Seuil (Liber), 2001, 461 p., Trad. Lou Aubert
- F. Weber, « Le Travail à côté, étude d'ethnographie ouvrière », Paris : INRA, EHESS, 1989.
- Blandine Destremau, « 9. Au four, au moulin... et à l'empowerment. La triple captation et l'exploitation du travail des femmes dans le développement », in Margaret Maruani, « Travail et genre dans le monde », *La Découverte* Hors collection Sciences Humaines, 2013 (), p. 89-97.

## ÉCONOMIE INFORMELLE ET MIGRATIONS

Les populations immigrées sont particulièrement touchées par les pratiques de l'économie informelle. Ce phénomène s'explique d'abord par le fait que leur accès à l'emploi salarié est plus fréquemment compliqué par leurs situations administratives (situations de séjour illégal, nécessité d'un permis de travail, diplômes non reconnus...) mais aussi par un manque de compétences périphériques au cœur de métier : compétences linguistiques, compréhension des dispositifs légaux et administratifs... À quoi il faut ajouter les phénomènes de discriminations à l'embauche, portant sur la couleur de peau, l'origine du patronyme, ou le lieu de résidence.

Les populations immigrées, et notamment celles arrivées le plus récemment, sont donc confrontées à un double désavantage :

*« Une théorie courante de la littérature sur l'économie ethnique est que les immigrés, désavantagés d'un point de vue économique (discrimination), ont tendance à devenir entrepreneurs ou auto-employés. Cependant, quand ils manquent en outre des ressources essentielles pour devenir entrepreneurs, telles que les qualifications ou la langue, et qu'ils sont donc doublement désavantagés, ils n'ont alors pas d'autre choix que de se tourner vers l'économie informelle. »*

## Il existe une spécialisation ethnique de l'économie informelle

Un rapport ancien de l'OCDE (1991) confirmait déjà l'importance de ce phénomène dans les économies développées : chaque groupe ethnique tend à se spécialiser dans une branche différente de l'économie informelle. Les réseaux ethniques tendent à occuper certains créneaux déterminés du marché du travail, et à s'étendre à l'intérieur de ces créneaux, en faisant appel à des personnes provenant des mêmes familles ou des mêmes villages. Ce phénomène s'explique par le fait que cette forme d'insertion professionnelle

dépend largement du fonctionnement de réseaux de confiance basés sur des liens informels. Les réseaux contribuent en effet, pour les employeurs, à baisser les coûts de transaction, liés au repérage et à la sélection de main d'œuvre « fiable ». Pour les employés, c'est l'absence de contrats et donc de garanties formelles qui incite à se tourner vers des membres de sa communauté, avec lesquels on partage des bases culturelles, des codes commerciaux, des valeurs, des manières de négocier...

## L'économie informelle révèle les pratiques « transnationales » des populations migrantes

Le sociologue A. Tarrus, en enquêtant sur les commerçants du quartier de Belsunce à Marseille, a montré que le commerce informel visible dans les rues populaires n'est que la partie émergée de vastes réseaux commerciaux internationaux. Les marchandises écoulées par les vendeurs à la sauvette par exemple (vêtements, pièces de voitures, épices...) proviennent de pays de l'Est de l'Europe ou d'Afrique, et circulent via les déplacements réguliers de personnes

sur des routes commerciales officieuses. La ville française n'est qu'un des nœuds de la vaste toile d'autres villes-étapes de cette mondialisation « par le bas », portée par des acteurs inattendus.

Les acteurs de cette économie informelle sont finalement davantage connectés à un territoire d'échanges, à cheval sur plusieurs pays d'Europe et du pourtour méditerranéen, qu'au seul territoire national.

- Camille Hémet, « L'immigration et le travail non déclaré », Regards croisés sur l'économie, vol. 14, n°1, 2014, pp. 159-162.- <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2014-1-p-159.htm>
- M. Ambrosini 1999. « Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle », in Revue européenne de migrations internationales, Vol. 15 n°2. *Emploi, genre et migration*. pp. 95-121
- A. Tarrus, 2002. « La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine. Paris : Balland
- Harold Lubell, « Le secteur informel dans les années 80 et 90 », OCDE, Paris, 1991

## POLITIQUE CULTURELLE ET ÉCONOMIE INFORMELLE

En raison de certaines de ses spécificités, le secteur culturel est concerné de façon importante par la notion d'économie informelle. Si les grandes stars, du moins les artistes reconnus, voient leurs pratiques professionnelles s'inscrire largement dans l'économie formelle, une très large part des pratiques artistiques garde un lien avec le secteur informel : les débouchés formels sont rares et les artistes, notamment débutants, sont longuement cantonnés à des activités dont le statut est à mi-chemin entre amateurisme et professionnalisme (bénévolat, préparation d'auditions et de castings, rémunérations ne correspondant pas au temps de travail réel...). Les formations artistiques (Beaux-Arts, écoles théâtrales...) ne peuvent garantir ni l'acquisition du talent ni l'intégration d'un emploi. Les modes de recrutement (cas-

tings, auditions...) gardent une large part d'imprévu, contre lequel il est difficile de se garantir par le travail ou l'acquisition de compétences formelles. Les métiers artistiques sont très généralement liés aux rythmes de projets successifs, et donc à un emploi par définition temporaire.

Le statut d'intermittent, ainsi que les conditions fiscales particulières faites aux artistes auteurs visent à répondre à cet ensemble de spécificités. Ils permettent aux artistes de conserver un revenu en dehors des périodes de travail formel.

Pour certains observateurs (de Jacques Attali à la CGT), ce statut peut servir de modèle pour la formalisation de l'emploi d'autres secteurs. Dans un contexte de précarisation du marché du travail, de généralisation de l'em-

ploi « au projet » ou à la tâche, d'évolution rapide des compétences attendues, un statut d'intermittent peut être entré dans une logique d'individualisation des droits sociaux (flexisécurité). Les réflexions sur la généralisation de

ce statut rejoignent les innovations légales et sociales récentes : statut d'auto-entrepreneur (2008), CDD « à objet défini » [ou CDD de projet] (2017).

### Authenticité et informalité

Le travail artistique et intellectuel diffère des autres formes de travail par ses valeurs particulières. Il est notamment marqué par l'importance accordée à l'originalité et au don de soi. S'il existe bien une économie de la culture, elle est en constante tension avec ces valeurs, et un artiste trop « intéressé » ou une œuvre jugée trop « commerciale » perdent une partie de leur prestige. *A contrario*, les artistes ou les œuvres marqués par le « désintéressement », l'indifférence voire le rejet des nécessités économiques, tendent à être considérés comme plus authentiques et plus promoteurs de création originale. L'existence d'une

dimension informelle semble donc constitutive du milieu artistique, elle en constitue le gisement d'authenticité et d'innovation. Jeunes groupes de musique répétant « dans leur garage », peintres méconnus cherchant à renouveler les codes picturaux, cinéastes indépendants et courts métrages « sans budgets »... les marges informelles de l'économie culturelle sont essentielles au renouvellement de la production. Pour Françoise Benhamou, l'économie de la culture est celle d'un oligopole à franges : les quelques grands acteurs qui dominent le marché ont besoin de la multiplicité des « petits » qui assurent son dynamisme.

- OECD (2018), « Trade in Counterfeit Goods and Free Trade Zones, Evidence from Recent Trends », OCDE Publishing : Paris.
- Boudreau J.A., Lesemann F. et Martin C. (2016), « L'État en processus d'informalisation » (eds.), *Lien social et politique*, n°76.
- A. Portes, M. Castells & L.A. Benton (1989), « The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries », Baltimore MD : Johns Hopkins University Press.

## 1. L'INFORMEL ET LA PUISSANCE PUBLIQUE : JE T'AIME, MOI NON PLUS !

Les positionnements de l'action publique face à l'informel sont loin d'être univoques. D'un côté, l'informel désigne « ce qui échappe aux cadres et normes fixés par l'État »<sup>1</sup>; de l'autre, la possibilité d'exempter les acteurs économiques de certaines obligations fiscales ou légales peut être utilisée par les États comme instrument de politique économique.

Cette exemption des obligations légales prend par exemple la forme de zones franches, qui visent à attirer des investissements étrangers en contrepartie d'exonérations fiscales, de droits de douane et d'une réglementation allégée en matière de financement, de propriété, de droit du travail et d'immigration. Selon l'OCDE, le nombre des zones franches a explosé depuis le milieu des années 70 : de 79 zones franches réparties dans 25 pays en 1975 on est passé en 2017 à plus de 3500 dans 130 pays, principalement dans le « monde émergent » mais aussi dans des pays comme les États-Unis, Singapour et Hong Kong (cf. OCDE 2018).

Ces politiques ont été largement critiquées pour leurs effets sur la légitimité des institutions, que ce soit dans les cercles libéraux (l'OCDE critiquant par exemple ses effets sur la contrefaçon (cf. OCDE, op. cit.) ou du côté des hétérodoxes, certains auteurs allant jusqu'à parler d'une orchestration par l'État d'un « processus d'informalisation ». (cf. J.A. Boudreau, F. Lesemann et C. Martin, 2016)

Un débat très comparable entoure aujourd'hui les nouvelles formes de travail dans les pays développés. Face à la montée du chômage, les pouvoirs publics cherchent à mobiliser de nouveaux « gisements d'emploi », en surfant sur les nouvelles possibilités de mise en relation qu'offrent les plateformes numériques quitte à déplacer quelque peu les frontières entre le légal et l'illégal en matière de droit du travail et/ou entre le marchand et le non marchand...

Le droit du travail offre un bon exemple de domaine dans lequel les frontières entre le légal et l'illégal se sont beaucoup déplacées. Depuis 15 ans, le code du travail a connu de multiples remaniements facilitant les licenciements économiques<sup>2</sup>. Parallèlement, de nouveaux statuts, exonérés de certaines charges sociales et fiscales ont été créés (statut d'autoentrepreneur...), dans l'idée de promouvoir l'auto-emploi (en rendant fiscalement viables de toutes petites activités, jusque-là fréquemment cantonnées à l'informalité).

Ces politiques font aujourd'hui l'objet de critiques pour leur impact sur les solidarités. En forçant un peu le trait, elles dessinent une société où les solidarités collectives s'effaceraient au profit d'une gestion individualisée, par chacun, de son patrimoine (louer sa maison ou son appartement, sa voiture...) et de ses compétences/de sa force de travail (« mise en vente » de ses services par l'intermédiaire de plateformes facturant leur service d'intermédiation)... dans un contexte où la mise en concurrence par les plateformes et la précarisation d'une partie de la population produisent une forme de « dumping » et tirent le prix des prestations (et parfois la qualité des services) vers le bas ... (cf. interview avec S. Adelnour).

- F. Dubet, 2002, « Le déclin de l'institution », Le Seuil, 419 p.
- S. Octobre, 2009, « Pratiques culturelles chez les jeunes et institutions de transmission : un choc de cultures ? », *Culture prospective*, Ministère de la Culture et de la Communication, 8 p.
- C. Dahan, 2013, « Les adolescents et la culture », INJEP, Cahiers de l'action n°38, pp.9-20
- C. Calogirou 2017, « Jeunes, espace public, appropriation de l'espace public », Influxus, [www.influxus.eu](http://www.influxus.eu)

1. Tel est par exemple la définition de l'informel retenue par Portes A., M. Castells & L.A. Benton 1989.

2. Loi de modernisation sociale (2002), loi de modernisation du dialogue sociale (2007), loi Rebsamen (2015), loi El Khormi (2016). Le dernier grand remaniement en date (ordonnances Macron, 2017) facilite les licenciements de plusieurs manières : plafonnement des indemnités à payer par l'employeur en cas de licenciement jugé par les prud'hommes sans cause réelle et sérieuse, restriction du périmètre sur lequel s'apprécie la santé économique de l'employeur à la France alors que près d'un salarié sur 2 en France travaille dans une firme multinationale (en équivalent temps plein, chiffres 2014, cf. *Les entreprises en France*, Références INSEE 2017)...

## 2. DU BITCOIN AUX MONNAIES ASSOCIATIVES : LES NOUVELLES MONNAIES INFORMELLES

Loin de se réduire à un simple instrument d'échange, la monnaie est une construction sociale qui émerge de conflits d'influence, dans un contexte où les acteurs ont des comportements de raliement mimétiques (M. Aglietta & A. Orléan, 1998). En tant qu'expression d'un ordre monétaire prédominant, elle peut faire l'objet de « contestations », que celles-ci soient porteuses d'un autre projet social ou soient mues par la défense d'intérêts privés.

Le Bitcoin est un bon exemple de contestation monétaire. Émergeant juste après la crise financière de 2008, il s'inscrit dans un mouvement de contestation des pouvoirs politiques et bancaires, jugés incapables d'offrir une monnaie de qualité. Les crypto-monnaies constitueraient, selon leurs promoteurs une réponse à la crise de confiance dont souffre le système bancaire contemporain : *« Le fond du problème, avec les devises conventionnelles, c'est qu'elles reposent sur un principe de confiance. La Banque centrale doit être perçue comme capable de garantir la valeur de la monnaie, mais l'histoire des monnaies fiduciaires est remplie d'exemples où cette confiance a été trahie. Nous devons avoir confiance dans les banques mais elles investissent notre argent dans des bulles de crédit, en en conservant à peine une partie »* peut-on lire sous la plume de Nakamoto (pseudonyme du (ou des) fondateur(s) du Bitcoin).

Mais comment susciter l'adhésion pour une monnaie qui ne circule que dans les mémoires des ordinateurs et repose sur des technologies qui peuvent paraître éminemment abstraites au grand public (informatique, mathématiques...) ? La réponse apportée par le système Bitcoin est de puiser dans la symbolique des régimes monétaires métalliques : que ce soit le choix des mots (« miner », « coin »...) ou des visuels... (cf. infra). Tout est fait pour évoquer la monnaie-or.



Source : <https://kryptomoney.com/>

Paradoxal pour une monnaie éminemment moderne ? oui et non. La référence au métal permet d'ancrer la monnaie dans un ordre naturel supposé inaliénable et d'évacuer ainsi la question des institutions monétaires et politiques. Il se situe ainsi à mi-chemin entre le métallisme et le « free banking » proposé au milieu des années 70 par l'économiste autrichien libéral F.A. Hayek : un modèle fondé sur la concurrence de monnaies privées, de sorte qu'aucune institution centrale (banque centrale ou État) ne serait nécessaire à la stabilité monétaire.

Dans un tout autre état d'esprit, on assiste, depuis le début des années 2010 en France, à une autre forme d'innovation monétaire : l'essor de monnaies associatives locales. Reconnues par la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, il y en aurait actuellement plus d'une quarantaine en circulation en France et une dizaine d'autres sont en projet (« La Seine » dont l'entrée en circulation est prévue en 2018 à Paris, « La Commune » pour Roanne...). Destinées à circuler entre des particuliers et des prestataires professionnels (commerçants et producteurs locaux) sélectionnés en fonction de leurs pratiques et de leurs valeurs, elles visent à encourager la transformation progressive de la consommation, de la production et du commerce vers des pratiques plus soutenables d'un point de vue social et environnemental. Pour ce faire, elles allient implications citoyennes (via les associations porteuses des projets, les municipalités...) et incitations économiques douces (ex. 20 € donnent droit à 21 unités de monnaie locale, malgré



*La transition est entre mes mains !*

*La monnaie locale et citoyenne de la région de Lyon*

une parité fixée à 1 pour 1). À leur manière (très différente de celle du Bitcoin), ces monnaies sont porteuses d'une critique de l'ordre monétaire existant : face à la captation de l'investissement par les marchés financiers (2% seulement des transactions financent l'économie réelle) et à la globalisation des échanges, elles proposent des moyens concrets pour promouvoir une autre économie.

- M. Aglietta et A. Orléan (éd.), « La monnaie souveraine », 1998
- J. Blanc (2015), « Contester par projets. Le cas des monnaies locales associatives », *Revue de la régulation*, n°18, Automne 2015.
- O. Lakomski-Laguerre & L. Desmedt (2015), « L'alternative monétaire Bitcoin : une perspective institutionnaliste », *Revue de la régulation*, n°18, Automne 2015.
- P. Ould Ahmed & J.F. Ponsot (2015), « Contestations monétaires. Une économie politique de la monnaie », *Revue de la régulation*, n°18, Automne 2015.

### 3. VERS UNE MARCHANDISATION DE NOUVEAUX DOMAINES DE LA VIE SOCIALE

Avec le développement des technologies numériques, un grand nombre d'interactions qui passaient jusque-là par des réseaux informels (connaissance, réseaux de proximité...) sont désormais intermédiées par des plateformes marchandes. Certaines de ces interactions jusque-là gratuites, deviennent par la même occasion payantes (ex. les coups de mains entre voisins qui se monnaient sur *monsuvernoisin.fr*, l'auto-stop qui s'organise pour un partage systématique de frais avec blablacar...).

Dans un certain nombre de cas, ce basculement dans le domaine marchand d'activités informelles a été largement encouragé par l'État. C'est en particulier le cas des « services à la personne » qui jusqu'aux années 70 étaient principalement assurées par les familles ou les associations. Au milieu des années 2000, des économistes comme Pierre Cahuc et Michèle Debonneuil chiffrèrent à 2 à 3 millions le potentiel de création d'emplois que représentait ce secteur. Le plan Borloo, lancé en 2005, visait à exploiter ces « gisements d'emploi », en présentant les services à la personne comme une « marchandise », un « produit », destiné à la maîtresse de maison (dans une vision toujours très genrée de la répartition du travail domestique, cf. infra). Une telle proposition est aujourd'hui reprise dans le Plan Borloo 2018 pour les banlieues.

Mais « peut-on vraiment acquérir un service à la personne comme on va au cinéma ou comme on achète ou boîte de petits pois ? » s'interroge l'économiste Florence Jany-Catrice.



*Publicité de promotion des services à la personne, dans le cadre du plan Borloo.*

À vouloir tout ramener à un nombre d'unités monétaires, ne risque-t-on pas de s'interdire de penser la contribution de certaines activités qui se prêtent mal à l'évaluation quantitative (par exemple, dans le domaine du care...) ? Comment par exemple évaluer la richesse produite par l'aide-soignante qui assiste la personne âgée pour qu'elle puisse continuer à s'habiller seule ? Le temps passé sera sans doute nettement plus important que si elle l'habille elle-même. Sera-t-il pour autant moins productif ? La marchandisation de ces activités ne risque-t-elle pas de maintenir dans l'invisibilité ces contributions –difficilement quantifiables– mais qui ont pourtant une grande valeur sociale et éthique ?

- P. Cahuc, M. Debonneuil (2004), « Productivité et emploi dans le tertiaire, Les Rapports du Conseil d'analyse économique », Paris : *La Documentation française*

- F. Devetter, F. Jany-Catrice, & T. Ribault, (2015). « Les services à la personne ». Paris: *La Découverte*

#### 4. MARCHANDISATION DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE : QUELS EFFETS SUR LES INÉGALITÉS DE GENRE ET SOCIALES ?

Le partage des tâches domestiques reste un enjeu majeur en termes de parité. Même si les écarts se réduisent au fil des années, le travail domestique (au sens large, y compris le « care » : soin des enfants, des personnes âgées, handicapées...) reste en effet majoritairement pris en charge par les femmes (c'est le cas dans plus de 73% des couples). La nature du travail domestique s'est diversifiée : en plus des dimensions classiques (tâches ménagères, soin des enfants, des personnes âgées) il comporte par exemple désormais un volet psychologique : c'est la femme par exemple qui, au sein du couple, est chargée de « parler contraception » aux adolescents ou de veiller à leur éducation sexuelle... C'est également à elle que s'adresse, en priorité, la « littérature psy » sensée permettre l'épanouissement de l'homme au sein du couple (des ouvrages, écrits principalement par des hommes, qui expliquent aux femmes comment rendre leur compagnon heureux). Ces activités domestiques, diverses et variées, représentent une charge de travail réelle : l'INSEE estime que la valorisation de ces activités non rémunérées induirait un accroissement de près d'1/3 du PIB.

Dans ses travaux sur le *Care*, Pascale Molinier montre que ces activités domestiques jouent un rôle de pilier dans la « civilisation du travail » : « *c'est sur la négation de ce que le travailleur performant doit au travail domestique réalisé à son profit que repose le mythe glorificateur du travail comme promesse de bonheur, d'accomplissement et de santé mentale* ». De fait, la plus forte contribution des femmes dans la sphère domestique s'accompagne d'inégalités fortes en leur défaveur dans la sphère du travail classique : les écarts de revenus se montaient en 2014 à la moitié d'un Smic, avec des disparités également très fortes en termes d'évolutions de carrière.

À ce déficit de reconnaissance économique du travail domestique, s'ajoute un déficit de reconnaissance symbolique : les compétences nécessaires au travail du care sont « naturalisées », mise sur le compte de la « nature féminine », « maternelle » des travailleuses du care, de leur inclinaison « naturelle » à la bienveillance, à l'empathie, à la discrétion... et ne sont pas reconnues en tant que telles.

Pour faire face à ce déficit de reconnaissance du care, certains pays, comme la Suède, ont mis en place des dispositifs ambitieux, avec notamment des congés parentaux plus longs (16 mois au total), mieux indemnisés (80% du salaire durant 13 mois, avec un plafond de 4000 euros) et mieux répartis entre les sexes : 3 mois réservés aux pères (et non transférables aux mères) contre... 11 jours consécutifs, week-end et jours fériés compris en France.

A *contrario*, la tendance a été en France, à la promotion des services à la personne (plan Borloo, 2005), avec pour objectif de créer des emplois... et pour risque de reporter aux marges de la société, les conflits de genre que les foyers aidés ne parviennent pas à résoudre : les travailleuses du care sont dans leur grande majorité des femmes pauvres, souvent immigrées, parfois employées en dessous de leur niveau de qualification. En règle générale, elles sont en



grande précarité sociale. Dans ce contexte, difficile de défendre ses droits : mieux vaut un « sale boulot » (dévalorisé, mal payé...) que pas de boulot du tout.

La marchandisation de certains aspects de la vie domestique apparaît ainsi comme un moyen pour les couples aisés d'éviter certains conflits de genre... en les reportant aux marges de la société.

- Pascale Molinier (2013), « Le travail du care », coll. *Le genre du monde*, Paris : *La Dispute*

## 5. LE CONSOMMATEUR DE PLUS EN PLUS SOUVENT MIS À CONTRIBUTION POUR TRAVAILLER

Un autre aspect du déplacement des frontières entre le formel et informel qui prend beaucoup d'ampleur actuellement est la mise au travail du consommateur. Que ce soit du côté des sciences économiques ou de la sociologie, l'hypothèse d'une séparation franche entre le travailleur d'un côté et le consommateur de l'autre reste de mise. Pourtant, le consommateur est de plus en plus souvent mis à contribution pour travailler. Éditer soi-même un billet de train sur internet (après avoir analysé l'offre disponible, saisi ses données), monter soi-même un meuble acheté en kits, assurer l'auto-dépannage d'un appareil électronique (en bénéficiant ou non d'une assistance téléphonique ou internet...).

D'autres formes de mise au travail du consommateur existent, comme par exemple le « crowd-sourcing » qui consiste pour les firmes à capter à des fins productives d'activités à valeur ajoutée, que le consommateur consent, éventuellement avec enthousiasme, à fournir gratuitement : alimenter (volontairement ou non) des bases de données marketing, évaluer la qualité d'une prestation (ex. la course d'un chauffeur Uber), fabriquer des ambiances (ex. zap ou zen dans les ID TVG), participer à la promotion des produits (ex. en publiant une photo de soi portant les produits d'une marque), ou même à la conception de produits (ex. de Ibis Style et de Havas Media, qui depuis 2016, invitent les internautes à concevoir leurs futures chambres d'hôtel : <http://www.mrm-mccann.fr/creations/16/ibis>)

Loin de relever de la seule sphère domestique, ces pratiques sont prescrites, encadrées, utilisées et contrôlées par les entreprises prestataires de services, qui s'efforcent de manager les consommateurs comme on managerait des salariés. Au point de conduire à l'apparition de nouveaux métiers comme les « gestionnaires de communauté en ligne », dont la mission est de « manager » la communauté des e-consommateurs. L'exemple des émissions de télé-réalité est instructif en ce qu'il montre bien la frontière ténue qui sépare coproduction et travail informel : TF1 a été condamné à plusieurs reprises pour « travail dissimulé » suite aux actions en justice d'anciens participants à « l'Île de la Tentation ».

Les questions sociétales que soulève la mise au travail du consommateur sont multiples, à l'image des diverses facettes du phénomène :

- Quelle équité dans l'accès au service quand celui-ci nécessite des compétences (numériques, techniques, linguistiques, etc.) diverses ?
- Quel impact des stratégies d'opérateurs qui comme La Poste sépare la prestation (ex. l'affranchissement d'un colis, réalisé par l'usager à l'aide d'un automate qu'il manipule lui-même) et la relation intersubjective, qui devient une option payante (ex. le service « veiller sur mes parents ») ? <https://www.laposte.fr/particulier/veiller-sur-mes-parents>
- Quel impact sur les métiers : ceux des postiers, des caissières, des agents SNCF... qui voient une partie de tâches externalisées vers les clients, ceux des « agents de civilité » que l'on voit re-

LA POSTE Rechercher un produit, un service, un outil... Mail Laposte.net

BOUTIQUE COURRIER-COLIS VOTRE VIE DIGITALE VEILLER SUR VOS PROCHES TOUS LES SERVICES OUTILS PRATIQUES

Particulier > Veiller sur mes parents

**Veiller sur mes parents™**

Avec Veiller sur mes parents, le facteur rend des visites régulières à vos parents âgés : des passages 1, 2, 4 ou 6 fois par semaine, un service de téléassistance 24/24, 7j/7.

**OFFRE DE LANCEMENT**

À partir de **19,90 €** par mois

Découvrir en vidéo S'inscrire en ligne

Pour plus d'informations appelez-nous au **01 41 85 97 91** Service gratuit 1 an essai (du lundi au samedi de 09:30 à 19h hors jours fériés)

- surgir pour répondre à la demande de « relation » (qui elle n'a pas disparu) mais qui n'ont concrètement aucun pouvoir d'agir sur la qualité de la prestation dont bénéficie (ou pas) le client ?
- Quel impact du crowdsourcing en termes de protection des données personnelles ?
    - M.A. Dujarier (2014), « Le travail du consommateur » (2<sup>e</sup> éd.), *La découverte* : Paris



“*La tendance qui ressort de mes enquêtes est que l’auto-entrepreneuriat tire globalement à la baisse les trajectoires des individus.*”

**Sarah ABDELNOUR**, maîtresse de conférences en sociologie à l’université de Paris-Dauphine. Ses travaux portent sur les transformations des formes de travail et d’emploi, et leur encadrement politique et juridique. Dans son dernier ouvrage « Moi, petite entreprise » (2017), elle interroge la conception politique et les usages sociaux du régime de l’auto-entrepreneur. (Interview du 29 janvier 2018, réalisé par Anouk Jordan)

## **Évolutions des frontières du formel et de l’informel : que font les nouvelles formes d’emploi aux solidarités ?**

### **La promotion de la création d’entreprise n’est pas nouvelle. Quelle est l’originalité du dispositif de l’auto-entrepreneur ?**

La promotion de la création d’entreprise comme moyen de lutte contre le chômage remonte au milieu des années 70. Le dispositif d’aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d’entreprise (ACCRE) a été créé en 1977, sous la houlette de Raymond Barre. Mais, à cette époque, les politiques publiques d’aide à la création d’entreprise s’adressaient essentiellement aux cadres. C’est sur cette population, mieux dotée en ressources (professionnelles ou financières), qu’elles misaient pour créer des emplois.

Progressivement, la cible des politiques publiques de création d’entreprise a glissé des cadres, à l’ensemble des chômeurs, puis aux bénéficiaires des minima sociaux. L’introduction du statut d’auto-entrepreneur, en 2008, parachève ce mouvement. En supprimant le plancher des cotisations sociales et fiscales (qui rendait impossible jusque-là la survie de très petites activités) et en simplifiant le volet administratif de la création d’entreprise, il consacre l’ère de l’« entrepreneuriat populaire » et de l’« auto-emploi ». Chacun a dorénavant la possibilité –du moins sur le papier– de créer son propre emploi.

### **Cette évolution est-elle spécifique à la France ?**

Non, il s’agit d’un mouvement plus général. Dans plusieurs pays de l’OCDE, il existe des statuts comparables : « travailleurs autonomes » en Espagne et au Québec, « para-subordonnés » en Italie, Ich-AG (littéralement « moi-société ») en Allemagne... La promotion des très petites activités fait partie de la boîte à outils des politiques pour lutter contre le chômage. Le « benchmarking » (la comparaison internationale) est d’ailleurs largement utilisé comme argument politique par les promoteurs de ces dispositifs.

### **L’auto-entrepreneuriat a parfois été présenté comme un instrument de lutte contre le travail au noir. Cet argument est-il fondé ?**

À ma connaissance, cet argument a surtout été mobilisé dans le cadre des controverses avec les artisans. Le monde de l’artisanat, qui est basé sur la qualification, les métiers..., a été fortement déstabilisé par l’introduction du statut d’auto-entrepreneur. Les organisations professionnelles du secteur ont dénoncé la concurrence déloyale à laquelle l’arrivée de nouveaux indépendants, bénéficiant d’exonérations fiscales et sociales, non tenus par la garantie décennale... exposait les artisans. Occasionnellement, le débat s’est aussi porté sur le travail

au noir : les promoteurs du dispositif de l'auto-entrepreneur soutenant qu'il permettrait de lutter contre le travail au noir, les artisans soutenant au contraire qu'il offrirait une façade légale à des activités informelles.

Lors de mes enquêtes, je n'ai pas rencontré de personne utilisant le dispositif pour officialiser une activité jusque-là non déclarée. Peut-être en existe-t-il à l'échelle du million d'auto-entrepreneurs que l'on compte aujourd'hui ? En France, cela est difficile à dire, faute d'un recul historique suffisant. **En Italie, où le statut de « para-subordonné » est plus ancien, les enquêtes montrent un effet de déversement du salariat vers le statut d'indépendant.** Le statut de « para-subordonné » n'a pas permis de créer massivement des emplois ou de sortir des pans d'activité de la sphère du travail au noir. Il a permis, pour l'essentiel, de maintenir en activité d'anciens salariés.

**Les enquêtes que vous avez menées montrent que l'auto-entrepreneuriat s'apparente souvent à du « salariat déguisé », à une sorte de « salariat au noir » très loin de l'idéal type de l'entrepreneur schumpétérien... ?**

Effectivement, la réalité des auto-entrepreneurs est en général très loin de l'imaginaire collectif du créateur d'entreprise repérant une faille de marché, développant une compétence spécifique... **Les auto-entrepreneurs sont souvent des demandeurs d'emploi, qui s'orientent vers ce statut pour des raisons très prosaïques : trouver des revenus, du travail.** Pour ces personnes, l'auto-entrepreneuriat n'a pas grand-chose à voir avec la création d'entreprise : c'est juste un moyen d'avoir accès à des revenus, à du travail, sans attendre de décrocher un hypothétique emploi salarié. Sur la trentaine d'auto-entrepreneurs que j'ai rencontrée, il y en avait peut-être 3 ou 4 dont le projet correspondait à l'imaginaire collectif de la création d'entreprise. Beaucoup étaient dans des situations de « salariat déguisé ». Et même ceux qui étaient réellement indépendants, ceux qui avaient plusieurs clients, fixaient librement leurs tarifs, disposaient d'une formation qualifiante... ne relevaient pas non plus de la catégorie des créateurs d'entreprises innovantes. Il s'agissait plutôt de petites activités –esthéticienne à domicile par exemple– qui présentaient des perspectives limitées de croissance et n'avaient absolument rien de « disruptif » !

**Connaît-on l'ampleur du « salariat déguisé » ?**

Le phénomène est difficile à mesurer sur le plan statistique. **L'INSEE s'efforce de mettre en place des indicateurs : le fait de ne travailler que pour un seul client, par exemple, est vu comme un facteur de « doute raisonnable » quant à l'indépendance économique du travailleur...** Personnellement, il me semble que l'on peut aller encore beaucoup plus loin : dans beaucoup de cas de figure, les auto-entrepreneurs ne sont tout simplement pas des travailleurs indépendants. Ce n'est pas seulement la dépendance économique qui fait défaut. On n'est pas en présence de personnes qui auraient mis en place leur activité de façon autonome et se trouveraient fragilisées par une insuffisante diversification de leur portefeuille de clients. On est face à des demandeurs d'emploi auxquels on a demandé de prendre un statut d'auto-entrepreneur parce que cela permet à l'employeur de contourner largement le droit du travail, de faire l'économie des charges fiscales et sociales, de payer les personnes à la tâche, de reporter sur eux tout l'aléa économique... Ces personnes travaillent dans les locaux de leur client/employeur, avec les outils de ce dernier, généralement à prix imposés.... Cela ressemble fort à un lien de subordination... à une différence près : il n'y a pas la protection sociale associée !

**Que produit l'auto-entrepreneuriat d'un point de vue social ?**

Une manière d'analyser ce que fait l'auto-entrepreneuriat à la société est d'étudier les trajectoires des auto-entrepreneurs. Que faisaient-ils avant de prendre ce statut ? sont-ils plutôt dans des mobilités ascendantes ou descendantes d'un point de vue professionnel et social ? La tendance qui ressort de mes enquêtes est que l'auto-entrepreneuriat tire globalement à la baisse les trajectoires des individus. Cela n'a rien de surprenant : 90 % des auto-entrepreneurs dégagent au bout de 3 ans un revenu inférieur au SMIC, et ils ne bénéficient pas de

la protection sociale associée aux emplois salariés. Le « déclassement » est très clair pour certains, comme par exemple ce chargé de mission rencontré dans un service de recherche ministériel, qui espérait un poste de contractuel après l'obtention de son doctorat et s'est vu proposer des missions en auto-entrepreneur. Autre exemple de déclassement très explicite : cette comptable, jusque-là salariée, qui débutait au moment de l'enquête une activité de fabrication et de vente de compositions de bonbons... Pour d'autres, les choses sont un peu plus complexes. Il peut par exemple parfois y avoir une légère augmentation de revenus quand on sort de statuts avec des salaires très plafonnés pour aller vers une rémunération à la tâche, avec la possibilité de multiplier les missions en faisant des journées longues de travail. Mais **globalement, en termes statutaires, les trajectoires sont à la baisse : les auto-entrepreneurs, faut-il le rappeler, n'ont pas de protection chômage, pas de congés payés, pas de salaire minimum, de durée légale de travail ...** Pour les chauffeurs Uber, cela fait une grosse différence, avec une durée du travail souvent plus de 2 fois supérieure à la durée légale du travail...

Pour saisir la vision sociale que porte le dispositif d'auto-entrepreneuriat, il faut se rappeler des propos de F. Hurel –auteur du rapport préalable à la loi sur l'auto-entrepreneuriat– regrettant la disparition des petits métiers (porteurs de valise dans les gares...). Pour lui, ces activités (qui n'ont pas tenu le choc du salariat parce qu'elles ne sont tout simplement pas rentables, parce qu'elles sont un peu misérables...) doivent continuer à exister. « *Conservons les petits métiers et chacun trouvera sa place...* » Mais c'est une conception de l'ordre social très inégalitaire, avec des riches qui prennent le train et des pauvres qui portent leurs bagages!

**L'auto-entrepreneuriat reste malgré tout perçu positivement par les auto-entrepreneurs. Comment comprendre cette tendance? L'auto-entrepreneuriat offre-t-il un « espace d'affirmation de soi » comparable au « travail à-côté » décrit par F. Weber dans les années 80 ?**

Il y a une différence majeure entre le « travail à-côté » et l'auto-entrepreneuriat. Le travail à-côté –celui qu'on faisait après sa journée à l'usine, qui allait de bricole jusqu'au rêve de s'installer comme indépendant– était justement un travail « à-côté », un travail qui venait se greffer à un emploi salarié. Cet emploi était certes considéré comme pénible, comme alimentaire... mais il fournissait un ancrage en termes de statut social et même de sociabilité. Aujourd'hui, l'auto-entrepreneuriat n'est la plupart du temps pas « à côté » d'un travail salarié mais à côté de prestations sociales, d'un bout de CDD... **Le « travail à-côté » avait d'autant plus de valeur qu'il n'était pas indispensable pour vivre. L'auto-entrepreneuriat, a contrario, est souvent du côté de la nécessité, voire de la survie économique.**

Pourtant cela est vrai : dans l'esprit de beaucoup, l'auto-entrepreneuriat conserve une connotation positive. Lors de mon enquête, une phrase revenait très souvent : « *je m'organise comme je le veux* ». C'est une phrase intéressante car elle se révèle très vite fautive : si l'on demande aux personnes si la semaine précédente, ou celle d'avant, elles se sont octroyées du temps libre, la réponse est quasi-toujours négative. Il n'y a à cela rien de surprenant :

... et le gros avantage du statut d'auto-entrepreneur dans notre entreprise, c'est que tout en étant notre larbin, vous vous sentez patron.



Couverture de l'ouvrage de Sarah Abdelnour « *Moi, petite entreprise* » (2017)

quand la rémunération est directement indexée à la quantité de travail, on travaille en général beaucoup.

Mais, à mon avis, si les auto-entrepreneurs valorisent malgré tout leur statut, c'est majoritairement parce qu'il leur donne accès à du travail et des revenus qui – dans leur représentation du moins- leur seraient sinon restés inaccessibles. Pour certains, qui travaillaient jusque-là dans des organisations du travail où la hiérarchie est très présente et pesante, il peut aussi y avoir un soulagement à être son propre patron, même si cela conduit à travailler davantage. Enfin, il est

vrai que l'auto-entrepreneuriat est souvent synonyme d'une plus grande liberté dans le choix des plages horaires de travail (même si l'allongement des journées de travail contrebalance cet avantage).

### L'autonomie associée au statut d'auto-entrepreneur serait donc illusoire ?

C'est une contre-vérité de promouvoir le travail indépendant comme un espace d'autonomie ... **On peut être autonome en étant salarié, et on peut être extrêmement soumis en ayant un statut d'indépendant.** C'est un apport majeur de Rober Castel d'avoir montré que le statut d'emploi permettait de mettre de la distance par rapport au travail. Quand on est travailleur indépendant on est complètement immergé dans le marché, toute heure non travaillée est une heure non rémunérée, le lien de dépendance au marché, à l'exercice du travail est extrêmement fort. Le statut d'emploi permet précisément de mettre une distance par rapport à cela : le temps pendant lequel on est malade ou en congé, est du temps rémunéré. Les auto-entrepreneurs perdent cette distance-là, ils sont immergés dans le monde du travail... Cela peut d'ailleurs avoir un côté un peu grisant lorsque cela est corrélé à un niveau de revenus, cela s'apparente alors à une sorte de surtravail consenti : *« je travaille beaucoup mais je ramène beaucoup d'argent »*...

Les auto-entrepreneurs que j'ai rencontrés et qui étaient dans ce type de dynamique avaient conscience que cela était trop exténuant pour durer : ils étaient jeunes, en couple, ils avaient un conjoint salarié qui leur permettait d'accéder à un logement, et envisageaient cette période comme transitoire : *« encore 2 ou 3 ans avant de faire des enfants, histoire de mettre de l'argent de côté »*.

### Quel rôle a joué la puissance publique dans le développement des plateformes ?

On attribue beaucoup de maux à la mondialisation, mais au sein de l'économie des plateformes –à quelques exceptions près (faire les sous-titres d'un film en ligne par exemple...)– peu de tâches peuvent être délocalisées. Dans le transport, la livraison, les frontières nationales font sens. C'est donc de son plein gré que la puissance publique a promu la mise en place de ces plateformes. L'arrivée d'Uber en France est consécutive au rapport Attali, qui militait en faveur de l'ouverture à la concurrence au secteur des taxis. La même année, en 2008, Hervé Novelli a mis en place le statut d'auto-entrepreneur, et donc permis à des entreprises de venir faire concurrence aux taxis en recourant à des auto-entrepreneurs... L'État ne s'est pas fait déborder par la mondialisation : il a déroulé le tapis rouge à des plateformes qui sont venues déstabiliser les métiers... Et cela se poursuit : le premier ministre a déjà annoncé un plan de soutien au travail indépendant, le gouvernement auditionne Novelli pour savoir comment s'y prendre... **On est dans la continuité de ce qui s'est fait les années précédentes : encourager le travail indépendant, en particulier pour les populations non qualifiées...**

### Pensez-vous que le projet d'extension des indemnités chômage aux auto-entrepreneurs ait une chance d'aboutir ?

Je suis assez septique et ce pour trois raisons. Aux dernières nouvelles, le projet d'extension de l'indemnisation chômage aux indépendants ne concernerait finalement que les travailleurs de plateformes, c'est la première raison. La seconde raison, c'est le financement. La dynamique actuelle est une dynamique de diminution des entrées sociales et d'assèchement des caisses. Dans ce contexte, on voit mal quel pourrait être le financement. **Il s'agit plus vraisemblablement d'un effet d'aubaine : on utilise stratégiquement la protection sociale pour attirer vers le travail indépendant...** C'est une stratégie cohérente de la part d'Hervé Novelli, qui milite à *Galaxie libérale*, un espace politique où il est de bon ton de dire que « l'État providence a ruiné la France ». Enfin, il n'est pas à proprement parler question de protection sociale mais plutôt de développer un système d'assurances privées : si des travailleurs souscrivent à des assurances privées complémentaires, l'employeur abondera. Il y a eu un petit cycle de consultations entre les représentants des travailleurs des plateformes et les représentants des employeurs à France Stratégie et c'était très parlant de voir qui était là :

aucun acteur public de la protection sociale, par contre il y avait AXA. Ce n'est pas dans l'air du temps de développer la protection sociale publique !

Puisque l'on ne voit arriver de réponse du côté des politiques publiques, peut-être faut-il davantage regarder du côté des initiatives associatives comme les coopératives d'activités et d'emploi ? Peut-on y voir de nouvelles formes de régulation collectives ?

Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) sont des initiatives intéressantes : on peut y travailler en toute autonomie et en même temps bénéficier d'un cadre collectif et socialisateur... Mais leur public est géographique et sociologiquement très situé : elles s'adressent à des urbains (la proximité aide à se rassembler), plutôt qualifiés, qui présentent les caractéristiques du travailleur indépendant –maîtrisent un savoir-faire, ont un ensemble de clients...–, ont souvent une culture militante... Ce n'est pas du tout le cas de l'ensemble des auto-entrepreneurs, loin de là !

Je suis en désaccord avec ceux qui – s'inspirant parfois et plus ou moins fidèlement des travaux de Marie-Christine Bureau et Antonella Corsani – semblent faire des CAE un modèle d'émancipation généralisable à 1 million d'auto-entrepreneurs. De mon point de vue, c'est un contre-sens sociologique, car la diversité sociologique des auto-entrepreneurs est très forte. On ne peut pas parler des auto-entrepreneurs sans situer sociologiquement son propos. Quelles solutions les CAE peuvent-elles apporter aux travailleurs des plateformes qui sont géographiquement éclatés, peu qualifiés... ? Politiquement aussi, cette vision un peu « enchantée » des CAE me semble être une erreur. **Renvoyer les auto-entrepreneurs à leur responsabilité en leur suggérant de construire leur propre espace collectif, de financer leur propre protection sociale complémentaire, alors que les magistrats reconnaissent qu'ils sont en situation de salariat déguisé, n'est-ce pas en effet alimenter le mythe du « tous entrepreneurs »...** ? Exposer des populations qualifiées, capables d'autonomie au travail indépendant, pourquoi pas s'ils ont les moyens de s'en débrouiller (même si cela menace les équilibres collectifs auxquels je tiens). Mais exposer la population entière au « tous entrepreneurs » avec en prime l'idée que cela est bien, qu'il faut être innovant, cela ne me semble ni réaliste ni constructif ! ■



“ Si on enlève les farmers de Dofus, le jeu ne fonctionne plus. ”

**Bruno VÉTEL**, maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication à Télécom-ParisTech, ses travaux portent sur l'économie du jeu vidéo, notamment du jeu en ligne Dofus, et sur la communauté de ses utilisateurs. (Interview du 23 novembre 2017, réalisé par Pierre Grodesmouge - version intégrale sur [www.millenaire3.com](http://www.millenaire3.com))

## **Farming, serveurs parallèles et revente de personnages : économie informelle et jeu vidéo**

### Comment présenter Dofus à ceux qui ne connaissent pas le monde du jeu vidéo ?

Il s'agit d'un jeu vidéo français en ligne, massivement multi-joueur (MMOG), sorti en 2004. Il est développé et édité par l'entreprise française Ankama, qui est basée dans le nord de la France, à Roubaix. C'était une petite startup en 2004, c'est aujourd'hui une véritable multinationale. **Le jeu compte autour de 10 millions de joueurs, il a été décliné en dessin animés, en mangas...** Ils emploient aujourd'hui plus personnes, Disney les avait approché pour les racheter. Une telle durée de vie et un tel succès sont exceptionnels dans le paysage des jeux vidéo en ligne, et même uniques pour un jeu français.

### À quoi ressemble le jeu, concrètement ?

On est dans un univers « médiéval fantastique », fait de chevaliers, de dragons, de donjons... dessinés dans un style manga, très coloré. Les joueurs incarnent des aventuriers (guerriers, voleurs, magiciens...) et cherchent à mener à bien des quêtes en s'associant entre eux au sein de « guildes », en combattant différents monstres mais en affrontant aussi d'autres équipes de joueurs, ou en faisant du commerce, de l'artisanat...

Chaque joueur cherche à améliorer son personnage en collectant de la monnaie du jeu. Cette monnaie lui permet d'acheter de nouvelles armes, de nouvelles compétences. Au fur et à mesure, ce personnage devient plus puissant, acquière des « points d'expérience » et peut affronter de nouvelles épreuves.

Techniquement, le logiciel du jeu doit être hébergé sur un serveur, sorte d'ordinateur central auquel se connectent les joueurs. C'est ce que l'on appelle une architecture clients/serveur.

### En quoi peut-on parler d'une « économie du jeu » ?

Toute la progression que le joueur peut réaliser dans le jeu est bâtie sur la collecte et l'accumulation de la monnaie du jeu (le Kama). Cette monnaie est créée par l'action des joueurs : plus ils agissent, plus ils tuent de monstres par exemple, plus la quantité de monnaie présente dans le jeu augmente. C'est aux joueurs que revient donc la création monétaire. Avec cette monnaie, on peut acheter des compétences, mais aussi des objets à d'autres joueurs. **Sur chaque serveur, il y a donc un véritable marché d'objets, avec son offre et sa demande.**

Le grand problème est que ces marchés demandent à être régulés pour qu'ils fonctionnent bien, puisqu'un marché ne fonctionne pas tout seul. Si on laisse faire, à la mode néolibérale, généralement ça ne marche pas, en tous cas dans les jeux en ligne. Le principal phénomène,

c'est la spéculation et l'inflation des monnaies. Il y a des phénomènes de thésaurisation : des personnes vont acheter des objets rares et les conserver pour les revendre au meilleur moment, lorsqu'ils deviennent très rares et que leur cours monte. Et vu que ce sont des économies assez petites, ces mécanismes peuvent complètement déstabiliser les prix, et renverser une grosse partie de la mécanique de jeu, du « gameplay », qui repose sur la rareté relative des objets dans le jeu : tout devient trop cher ! Ces phénomènes sont donc très dangereux pour les concepteurs du jeu, qui gèrent le fonctionnement de la plateforme. Ils peuvent bloquer une bonne partie du jeu, et entraîner des phénomènes d'éviction : faire que des joueurs quittent la table, arrêtent de payer leur abonnement. Le risque est donc de ruiner le jeu.

**Les joueurs qui thésaurisent ainsi respectent finalement les règles du jeu. Ils en ont le droit. Certaines pratiques des joueurs peuvent elles s'apparenter à ce que l'on appelle une « économie informelle » ?**

Il y en a plusieurs. Je pense en premier lieu, justement, à cette production monétaire, qui peut prendre des dimensions informelles, voire atteindre les limites de la légalité. Certains joueurs repèrent par exemple que tuer un certain type de monstre génère énormément de pièces d'or, ils vont donc se spécialiser dans l'action de tuer ce monstre pour récolter des pièces d'or. Ils vont « industrialiser » la chasse et produire énormément de pièces d'or. **C'est la pratique du « farming », on « cultive » des pièces d'or.** Cette monnaie peut alors être injectée dans l'économie du jeu, mais elle peut aussi être revendue, contre des euros sonnants et trébuchants, sur différents marchés parallèles. Il existe des sites spécialisés, des plateformes indépendantes, qui sont des plateformes de courtage. On les trouve sur internet, elles sont consultables de partout. Pour tous les jeux de ce type existant (il y en a des dizaines), on peut y acheter et vendre de la monnaie du jeu contre des euros, des dollars... L'existence de ces plateformes de courtage incite donc fortement certains joueurs à amplifier leur production monétaire dans le jeu, pour gagner de l'argent.

**Comment se font les échanges ? On va sur le site et on achète la monnaie du jeu avec sa carte bleue ?**

Oui, plus généralement via un paiement en ligne PayPal. Ensuite ces courtiers ont des complices à l'intérieur du jeu, des joueurs qui ont amassé de l'argent du jeu et vont « offrir » à votre personnage le nombre de pièces d'or correspondant à ce que vous avez payé. C'est ces joueurs qu'on appelle les « gold farmers ». Ces échanges, selon une logique de chambre de compensation, sont donc asynchrones (1. Vous payez sur une plateforme- 2. Vous recevez dans le jeu ce que vous avez acheté), les notions de confiance, de réputation sont donc centrales sur ces circuits commerciaux. Les joueurs vont passer du temps à trouver des sites de confiance, chercher les recommandations d'autres joueurs, pour éviter de se faire arnaquer, de payer sans avoir de monnaie en retour dans le jeu.

**Les courtiers qui vendent l'argent du jeu se trouvent plutôt en Chine, ou dans les pays de l'Est, on ne sait pas très bien.** Ça reste des activités très floues, autour desquelles il y a beaucoup de fantasmes. Les enquêtes montrent notamment l'activité de la Chine, où des acteurs se sont fortement spécialisés dans ce *farming*, en poussant au maximum l'organisation du travail, afin de créer des filières d'approvisionnement massive en monnaie du jeu qui est donc échangée contre la monnaie réelle des joueurs occidentaux.

**Il y a donc une sorte de division du travail, certains pays se spécialisent dans le farming, la production de monnaie, et d'autres pays achètent ?**

Exactement, c'est ce que montrent les enquêtes sur le sujet, notamment des enquêtes réalisées à Oxford. C'est une organisation que l'on retrouve pour le commerce informel entourant les jeux en ligne, mais aussi pour les ventes de « like » sur Facebook par exemple. Là ce sont des pays comme Madagascar qui dominent le marché.

Ce que montrent mes recherches autour d'un jeu comme Dofus, c'est que cette répartition des tâches se fait également entre classes sociales, à l'intérieur d'un même pays. Les joueurs

des pays riches, qui paient leur abonnement et ont envie de passer moins de temps à réaliser des tâches basiques et répétitives rémunèrent des joueurs étrangers pour le faire à leur place. Mais ils paient aussi des joueurs issus de milieux populaires, dans leur propre pays. Je le montre à propos de Dofus : quand on va en banlieue parisienne, ou en banlieue lilloise, on s'aperçoit que les jeunes des milieux populaires font ce travail de *farming*. Les entretiens réalisés avec eux montrent comment ces joueurs expliquent qu'ils « rentabilisent le jeu » : issus de milieux populaires, ils ne partent pas en vacances, et sont coincés la maison pendant les congés scolaires, sans forcément de moyens de locomotion ni d'argent de poche pour aller « en ville ». Ils restent donc chez eux, et collectent de l'argent du jeu à longueur de journée, pour le vendre à des joueurs d'une autre classe sociale, en échange d'euros.

Ces jeunes n'ont généralement pas les compétences nécessaires pour mettre en place un système de courtage, de chambre de compensation ou de vente en ligne sécurisée. Les échanges se font donc différemment, c'est plutôt de la débrouille, du bricolage : Certains se donnent rendez-vous dans un arrêt de bus, pour s'échanger le code d'accès contre un chèque. D'autres se retrouvent avec leur ordinateur sous le bras, et se connectent en même temps pour réaliser le transfert d'argent du jeu.

### Comment font-ils pour prendre contact, pour se rencontrer ?

Ce commerce passe beaucoup par les sites classiques de petites annonces. Ils mettent souvent des faux numéros de téléphone, puisque un numéro est obligatoire sur ces sites, et lors de mon enquête, je tombais souvent sur des vieilles dames qui n'en pouvaient plus qu'on les appelle pour leur acheter « un personnage de Dofus » alors qu'elles ne savaient même pas ce que c'était et n'avaient parfois même pas d'ordinateur. **La véritable prise de contact se faisait par e-mail.** Ce recours aux petites annonces fonctionne notamment pour les reventes de personnages.

### La revente de personnages ?

Si l'on peut échanger de la monnaie entre personnages dans le jeu, ce n'est pas le cas des caractéristiques qui sont attachées à un personnage : plus on joue longtemps avec un personnage, plus il devient compétent, plus il acquiert un niveau d'expérience important... Certains joueurs sont prêts à payer, là aussi, pour bénéficier directement d'un personnage de niveau élevé. Ils vont donc racheter un personnage expérimenté. Des personnages qui se vendent jusqu'à 200€ pour un jeu comme Dofus, et parfois beaucoup plus pour d'autres jeux. Et **on trouve donc ces personnages en vente sur les sites de petites annonces, entre les cafetières et les scooters d'occasion.**

### On les trouve sur des sites grand-public, comme Le Bon Coin ?

C'est sur des sites grand public. Mais là encore, tout va dépendre de la politique de la plateforme, ici de sa politique quant au commerce d'objets virtuels.

Si on prend l'exemple d'Amazon, la plateforme permettait, jusqu'en 2007 ce type de commerce. Amazon était alors largement utilisée par les joueurs de Word où Warcraft par exemple, pour la vente de personnage ou d'objets vidéoludiques. **En 2007, Amazon a interdit la vente d'objets virtuels** sur sa plateforme et les joueurs ont migré sur d'autres sites moins connus de revente d'objets d'occasion.

### Vos recherches portent également sur la mise en place de « serveurs privés », ou de « serveurs parallèles ». De quoi s'agit-il, et peut-on parler, là aussi, d'une économie informelle ?

Absolument. On est là souvent dans une zone grise, une forme de tolérance, et on est dans certains cas dans des pratiques illicites.

Ces jeux ont des infrastructures client/serveur, et ont donc des limitations techniques qui font qu'on ne peut rassembler qu'un nombre de joueurs limités sur un serveur, sur un terrain de jeu. Quand on dépasse un certain nombre de joueurs, on doit créer un nouveau serveur, un autre terrain de jeu qui aura la même base logicielle mais une vie propre, une économie

propre et indépendante. L'entreprise éditrice du jeu ouvre donc de nouveaux serveurs, mais **certains joueurs vont aussi copier le code du jeu et le faire tourner dans leur coin**. Ils ont alors la maîtrise de son fonctionnement, de sa vie sociale et de sa vie économique. Ce type de serveurs privés ou pirates sont apparus dès les années 1990. Le Jeu Ultima Online par exemple a vu ses premiers serveurs privés apparaître avant même que le jeu officiel ne soit lancé. Lorsque la version « beta » du jeu est sortie, des gens ont fait du reverse *ingeneering* et ont mis en place des serveurs privés d'Ultima Online. Les serveurs privés sont donc intimement liés aux jeux en ligne. Dès qu'il y a un nouveau MMOG, des gens vont tout de suite essayer d'ouvrir le ventre du logiciel pour le copier.

### Quel intérêt pour des joueurs d'aller sur ces serveurs pirates ou parallèles, plutôt que sur les serveurs officiels des créateurs du jeu ?

**C'est d'abord un intérêt social** : ces serveurs privés sont de deux types : soit extrêmement petits, une poignée de joueurs se retrouvent dessus. Dans le cas de Dofus, qui s'adresse à des adolescents : on a 5 à 10 joueurs, qui se retrouvent. On invite ses copains, dans une sorte de salle de jeu virtuel, une maison de poupée ou de Playmobil virtuel. Avec l'attrait pour un adolescent du côté illégal : on cherche à impressionner ses copains en montrant qu'on est capable de fabriquer cette petite salle de jeu, on invite ses amis comme on les inviterait à discuter sur une *chatroom*. Ensuite il y a des serveurs à plus grosses échelle, avec plusieurs milliers de joueurs. Là il y a généralement sur le serveur des formes de boutiques virtuelles, sur lesquelles on peut acheter des bonus permettant de progresser plus vite dans le jeu. Cela passe alors par de micro transaction financières, via PayPal ou par SMS, systèmes de paiement bien adaptés aux comportements économiques des adolescents.

### Le fait de monter un serveur parallèle est-il systématiquement illégal ?

On est souvent dans une zone grise, ça dépend complètement de la politique choisie par l'entreprise qui détient le jeu. ANKAMA, la société qui produit Dofus, a longtemps eu une politique considérant que les serveurs privés faisaient du parasitisme. Ils profitaient d'un logiciel conçu et réalisé par les salariés d'ANKAMA pour faire de l'argent avec. ANKAMA avait donc une politique d'intimidation : courriers de mises en demeure, prise de contact avec les hébergeurs louant les serveurs (OVH par exemple), pour avoir les adresses des personnes qui hébergeaient un serveur privé... Et dans 90 % des cas, les personnes - qui sont généralement des jeunes, obtempéraient. C'était une politique de menace de poursuites en justice. Aux alentours de 2010, ils ont voulu faire des procès à certains gros serveurs, emblématiques, qui réalisaient beaucoup de profits, des dizaines de milliers d'euros. Ils ont voulu faire un procès servant d'exemple.

Mais MOJANG (l'entreprise éditrice du jeu Minecraft) a eu une politique complètement différente : ils conçoivent un logiciel de jeu, toujours en logistique client/serveur, et ils proposent aux gens d'acheter la possibilité d'installer leur propre serveur. Ils ont fait ce choix dans l'idée qu'ils ne pourraient de toute façon pas empêcher ces copies, et cette démarche leur permettait de garder la main sur les innovations techniques, les expérimentations menées sur ces serveurs privés. Un peu dans la même logique que les logiciels open source : tout le monde participe à faire évoluer le programme. Les programmeurs continuent à développer le jeu sur leurs serveurs, mais **on garde un œil sur ce qui se fait sur ces petits serveurs privés pour s'en inspirer et faire évoluer le jeu**. On implémente ensuite les initiatives intéressantes, ce qui permet finalement d'externaliser une partie de la R&D, de la créativité, qui était avant uniquement dans l'entreprise. C'est le modèle de Minecraft. L'économie informelle sert de moteur d'innovation.

On a vu ensuite des gens se spécialiser dans la fourniture de ces serveurs Minecraft. Ils proposaient des serveurs déjà tout installés, et les revendaient directement à ceux qui n'ont pas les compétences techniques pour installer ça. Ils leur proposaient ensuite de rajouter, sur ces serveurs, une boutique virtuelle sur laquelle les joueurs allaient pouvoir dépenser leurs euros.

Quand c'est Mojang qui propose cette possibilité d'installer son propre serveur, on n'est pas dans l'économie informelle, on est dans un modèle économique d'achat légal du droit d'utiliser, d'exploiter le logiciel... mais par contre, quand les personnes vont plus loin, installent leur propre boutique et revendent des serveurs déjà installés, on dépasse la licence légale qui a été achetée auprès de Mojang ?

C'est là qu'on est dans une zone grise. Mojang n'intervient pas. Il faudrait vérifier les conditions définies, le contrat signé à l'achat du logiciel. Est-ce que Mojang s'est réservé le droit de pouvoir interdire de gagner de l'argent avec un serveur, ou est-ce que la licence le permet ? Ce n'est pas si évident. Dans le cas de Mojang, c'est particulièrement intéressant, puisqu'ils ont eu la volonté d'utiliser le travail fait par les programmeurs qui avaient cette activité d'installation de serveurs, ou de modification du logiciel. Beaucoup de jeunes programmeurs l'ont fait pour se faire reconnaître professionnellement ! Certains avaient même des accords tacites avec l'entreprise, c'est du moins ce qu'on entend : ils montraient leur savoir-faire dans le cadre de cette activité informelle, et Mojang se serait engagée à recruter les meilleurs d'entre eux par ce biais. Mais elle ne l'a pas fait. On trouve sur le net plusieurs controverses de ce type, des détenteurs de serveurs Minecraft « parallèles », ou pirates, qui ont l'impression de s'être fait avoir en montrant l'étendue de leur savoir-faire, leur compétence, leur capacité à améliorer le jeu... et dont on a repris les idées sans qu'ils ne soient finalement embauchés. **On fait miroiter un salaire, une embauche, mais finalement l'entreprise retire profit de cette activité informelle**, la valorise financièrement, mais ne formalise pas l'activité des programmeurs. ANKAMA s'inspire davantage maintenant de ce modèle, en réalisant que c'est sans doute plus profitable.

Donc il y a une sorte de démonstration de compétences dans le fait d'ouvrir un serveur, de modifier le jeu... est-ce qu'on retrouve cette recherche de profits « symboliques » dans les autres activités informelles que vous décrivez ? La revente de personnage, de monnaie... ?

Ça dépend des personnes. Une des motivations principales reste l'ennui ! « *Je le fais parce que je n'ai rien d'autre à faire...* » Cette activité de *farming* est extrêmement répétitive. Mais elle est pourtant très différente, pour les jeunes que j'ai rencontrés, du travail à la chaîne. D'abord, c'est un jeu, et il y a donc tout un système de récompenses, de félicitations que l'on obtient en permanence, à chaque petit succès, à chaque micro-tache effectuée. On gagne des points, on augmente son score. On a des petits encouragements à continuer qui apparaissent toutes les 15 secondes. Donc on a moins le sentiment de contrainte que dans un travail à la chaîne. Il y a ce mécanisme de gratification et puis il y a une logique effectivement de prestige. Quand le *farming* devient une activité, le joueur finit par avoir énormément d'argent du jeu sur son compte en banque virtuel. Il va donc pouvoir s'en vanter auprès de ses camarades d'école, de collège, de façon très efficace puisqu'il aura fréquemment 100 fois ou 1 000 fois plus d'argent virtuel qu'eux. Il y a aussi la valorisation d'une forme d'indépendance : on n'est plus dépendant de l'argent de ses parents pour payer son abonnement. C'est un enjeu important pour un adolescent. Ankama l'a bien compris, en permettant de payer son abonnement moyennant une grosse quantité de monnaie du jeu. C'est une manière pour l'entreprise de capter une partie de cette activité de *farming*. Les adolescents jouent le jeu puisque ça leur permet de ne plus être sous le regard parental, d'avoir des activités ludiques au-delà de l'argent de poche (quand ils en ont) et au-delà des autorisations parentales.

Enfin, est-ce que ces pratiques de *farming* sont nuisibles à l'industrie du jeu ? Ou bien est-ce qu'elles font partie de son économie et lui assure aussi une part de croissance ?

D'un point de vue purement fonctionnel, elles ne sont pas nuisibles. C'est une délégation de tâche. Les joueurs me l'ont dit : **si on enlève les farmers de Dofus, le jeu ne fonctionne plus**. On a délégué à ces personnes les tâches de production monétaire dans le jeu, et si on leur enlève, il n'y a plus de création monétaire suffisante pour que l'économie fonctionne

correctement. Donc c'est devenu un rouage indispensable au fonctionnement du jeu. D'autant que les joueurs occidentaux ou riches n'accepteraient plus, pour une part d'entre eux, de faire cette basse besogne...

C'est assez fascinant, parce que si on observe ça d'un point de vue d'informaticien, on se dit que les concepteurs ont la maîtrise totale du jeu, de l'environnement. Ils ont l'algorithme, le programme, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. Mais en fait, **la complexité sociale, la part de l'activité informelle, deviennent telles qu'à un moment donné, ce n'est plus eux qui peuvent réguler la situation.** Ils peuvent intervenir à la marge, résoudre quelques problèmes critiques pour le fonctionnement du jeu. Ils vont faire en sorte que tel objet réapparaisse plus vite à l'intérieur du jeu, pour qu'il soit moins rare et que les prix diminuent. Mais ils ne peuvent pas faire ce qu'ils veulent, et ils ne savent pas faire ce qu'ils veulent. Ils sont en interdépendance totale avec toutes les sortes de joueurs : ceux qui paient leurs abonnements, ceux qui passent leur temps à collecter de l'argent pour le revendre aux autres, ceux qui veulent jouer sans passer par les premières étapes...

**On pourrait supprimer ces premières étapes, ces tâches répétitives, mais l'ironie de la chose, c'est que les farmers paient aussi des abonnements, et qu'on n'a pas envie de les voir partir !** Les *Game designer* me l'ont dit : on peut potentiellement tout faire, tout changer, mais c'est une alchimie sociale et économique tellement complexe qu'on préfère ne pas y toucher. Ils ont peur de déstabiliser un système qui fonctionne « grosso modo », par un alliage d'économie formelle et informelle. Ils préfèrent ne pas prendre le risque de tout perdre, de voir les joueurs partir. Donc surtout, *« même si on ne comprend pas grand-chose, ça fonctionne, et on intervient donc le moins possible »*.

C'est un gros problème pour ces entreprises vidéo ludiques, car cela implique qu'elles aient dans leurs équipes des personnes qui soient à la fois compétentes en programmation, mais qui aient également des notions d'économie, et une idée assez précise sur ce qui peut être ludique en termes de dynamique économique. Si l'économie d'un jeu devient trop compliquée, trop fluctuante, les joueurs s'en vont. Ils doivent aussi savoir quels mécanismes économiques vont fonctionner de façon pérenne.

**Le seul moyen d'en sortir, c'est ce que font les jeux Facebook : c'est de ne pas y rentrer ! C'est à dire de créer des jeux qui ne permettent pas les échanges entre les joueurs.** Et dans lesquels on dit : si vous voulez acheter des compétences, ou des objets, il faut les acheter en euros, directement au concepteur du jeu. Mais même comme ça, les joueurs arrivent à détourner le système pour s'échanger des choses entre eux, notamment en utilisant les options permettant de se faire des cadeaux. Mais ça ne permet pas de développer une économie aussi complexe que celle d'un jeu comme DOFUS. ■



## UNE INITIATIVE À L'APPUI DES AIDANTS :

### L'OUVERTURE D'UNE « MAISON DU RÉPIT » À TASSIN-LA-DEMI-LUNE

#### La reconnaissance du rôle des aidants : un enjeu de santé publique

On compte aujourd'hui près de 11 millions d'aidants en France (chiffres Fondation April). Au niveau de la région Rhône-Alpes, le nombre des aidants est estimé 830 000 personnes, dont environ 165 000 pour la seule métropole de Lyon.

Les aidants jouent un rôle clé en matière de santé publique. Selon l'OCDE (2011), les aidants fournissent la majeure partie des soins et « la valeur économique estimée dépasse de loin les dépenses consacrées aux soins formels ». Cette économie a vocation à encore augmenter avec l'évolution démographique.

Prendre soin de l'autre n'est pas indolore pour sa propre santé, surtout lorsque cela représente plus de 20h de « travail » par semaine (comme c'est le cas pour 1/5 des aidants) ou que l'activité d'aidant se cumule avec une activité professionnelle (cas d'1 aidant sur 2). Près de la moitié des aidants développent des maladies chroniques ou connaissent des problèmes de santé qu'ils n'avaient pas auparavant (insomnies, anxiété, mal de dos...). Les études disponibles montrent également que l'impact sur la santé de l'aidant est d'autant plus sévère qu'il est isolé : la proportion d'aidants ressentant une charge lourde est beaucoup plus forte lorsqu'ils sont seuls à prendre les décisions importantes quant à la santé de leur proche que lorsque cette responsabilité est partagée (source : DRESS).

#### La réponse proposée par la « Maison du répit » de Tassin-la-Demi-Lune

Les Maisons du Répit s'inspirent de la pratique canadienne du « baluchonnage », qui permet à un aidant de se faire remplacer temporairement auprès d'un proche par une personne compétente. La Maison du Répit de Tassin-la-Demi-Lune pourra accueillir des malades jusqu'à 45 jours par an, consécutifs ou fractionnés. Le « reste à charge » pour les familles qui ne devrait pas dépasser une vingtaine d'euros par jour (avec prise en charge possible par les mutuelles). L'essentiel des frais de fonctionnement sera couvert par les dispositifs habituels de financement de la santé (Assurance maladie) et de la dépendance (Conseils généraux) et les coûts d'investissement par le mécénat, via la Fondation France Répit.

Outre l'accueil des malades, la Maison du Répit de Tassin offrira également des possibilités d'accueil pour les aidants qui le souhaitent et un accompagnement sous forme de groupes de parole et de relaxation, de soutien psychologique, de conseils juridiques, de formations... Un programme de recherche, initié en 2016, vient compléter le projet. Il intègre des critères de qualité de vie, de parcours de soins et de coût du répit dans une étude médico-économique d'une durée de quatre ans, dont la finalité est de valider l'hypothèse que des aidants mieux accompagnés sont sources d'économie, notamment en termes d'arrêts de travail.

#### SOURCES :

- Enquête Handicap Santé, DREES, 2008  
[www.drees.sante.gouv.fr](http://www.drees.sante.gouv.fr)
- Fondation April : <http://www.fondation-april.org/barometre-fondation-april>
- OCDE, 2011, « Help Wanted ? Providing and Paying for Long-Term Care », OECD Health Policy Studies, OECD Publishing

#### CONTACT :

- Fondation France Répit  
43 avenue du 11 Novembre 1918  
69160 Tassin La Demi Lune  
<https://www.france-repit.fr>

# La Gonette

– Monnaie  
Locale  
Citoyenne –

LA GONETTE,  
MONNAIE LOCALE DE LA  
RÉGION LYONNAISE

La région lyonnaise a rejoint le mouvement des monnaies locales avec la création de la Gonette, en novembre 2015. Cette monnaie locale présente plusieurs intérêts : elle encourage le développement du marché et du tissu économique local, puisqu'elle ne peut être dépensée que dans des commerces locaux et s'engageant à se fournir auprès d'acteurs économiques locaux. Au développement économique s'ajoute ainsi les vertus écologiques des circuits courts. D'autre part, les euros échangés par les acheteurs de gonettes constituent un fond de garantie, placé de façon éthique de manière à financer également l'économie solidaire, et dont les intérêts sont réinvestis dans l'économie locale. En devant gonette, un euro sert donc trois fois l'économie métropolitaine (commerces locaux, fournisseurs locaux, placements).

Si cette monnaie respecte les règles du jeu de l'économie formelle (légalité, taux de change...), c'est également toute une dimension sociale venue de l'économie informelle qui vient s'ajouter au fonctionnement ordinaire de la monnaie : pour les professionnels comme pour les utilisateurs, ce sont les relations humaines, l'occasion d'en apprendre davantage et de débattre sur l'économie, la participation à une action militante qui sont mis en avant parmi les raisons de recourir à une monnaie locale.

Fin 2017, près de 300 partenaires acceptaient le paiement en gonettes, sur 54 communes métropolitaines. Avec près de 2000 utilisateurs et 80000 euros échangés, cette monnaie locale reste encore, comme d'autres, relativement confidentielle, majoritairement dépensée dans le secteur alimentaire (85%). Néanmoins, une récente bataille juridique pourrait amener la Gonette et les autres monnaies à changer d'échelle. Fin 2017, l'État a fini par autoriser la ville de Pau à payer en eusko par l'intermédiaire de l'association Euskal moneta. Les municipalités sont donc amenées à pouvoir utiliser désormais ces devises parallèles et ainsi augmenter la masse de circulation monétaire.

## CONTACT :

- La Gonette : la Monnaie Locale et Citoyenne de la région lyonnaise.  
Local de l'association : 4 rue Imbert Colomes, Lyon 1<sup>er</sup>  
[www.lagonette.org/](http://www.lagonette.org/)





---

WWW.  
MILLENAIRE3.  
COM

RETROUVEZ  
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MÉTROPOLE DE LYON  
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE  
ET DU DIALOGUE PUBLIC  
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03